Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 056-215601824-20261013-D20260811-DE

Département
MORBIHAN

Arrondissement
PONTIVY

Canton
GOURIN

Commune
PRIZIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

Nombre de membres :

En exercice :	14	Absents non excusés :	0
Présents :	13	Absents excusés :	1
Votants :	13	Pouvoirs :	0

Date de convocation : 9 octobre 2026
L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 9 octobre 2026, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame NENEZ Caroline, Maire.

Etaient présent(e)s : Caroline NENEZ, Maire, Michel LAVOLE, Marine LE MOUAL, Patrick PENFORNIS, Julie TARDIOLI, Christophe LE BRIS, Laurent CHANLIAUX, Typhaine EVENNOU, Frédéric LE NY, Morgane LE POULICHET, Marie ROLLAND, Matthieu SYLVESTRE, Elisa CHAMPION.

Personne excusée non représentée : Mickaël LE DORVEN

Frédéric LE NY a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint.

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 15 septembre 2026 dont le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2026-07-11 : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2027 - MODIFICATIONS

VU l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 15 septembre 2026,

Pour donner suite aux échanges avec la préfecture, Madame Le Maire propose de modifier les montants proposés dans la délibération du 15 septembre 2026 comme suit :

Budget Commune :

Chapitre	Crédits pour dépenses d'investissement inscrits en 2026	Dépenses pouvant être mandatées, liquidées avant le vote du BP 2027
20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
203 – Frais d'études, de recherche et développement et frais d'insertion		1 000.00 €
Sous-total chapitre 20	**1 000.00 €**	**1 000.00 €**
204182 – Subventions organismes publics divers – Bâtiments et installations		2 000.00 €
Sous-total chapitre 204	**0.00 €**	**2 000.00 €**
Total immobilisations incorporelles	**1 000.00 €**	**3 000.00 €**
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions		10 000.00 €
Total immobilisations corporelles	**67 537,17 €**	**10 000.00 €**

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 056-215601824-20261013-D20260811-DE

23 – IMMOBILISATIONS EN COURS		
231 – Immobilisations corporelles en cours		127 246,21 €
Total immobilisations en cours	**494 447,67 €**	**127 246,21 €**
26 – PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS		
26 – Participations et créances rattachées à des participations		500.00 €
Total participations et créances rattachées à des participations	**0.00 €**	**500.00 €**
Total général	**562 984,84 €**	**140 746,21 €**

Appelé à se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'application des dispositions rappelées ci-dessus pour faciliter la gestion de la comptabilité communale,

AUTORISE le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent comme défini ci-dessus,

PRECISE que la présente délibération donnera lieu à l'inscription de toutes les dépenses mandatées au budget primitif de 2027.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire

Le(a) secrétaire de séance,
Frédéric LE NY.

Le Maire,
Caroline NENEZ.